

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE ADOLESCENTS DIFFICILES :
PSYCHOPATHOLOGIE DES ADOLESCENTS
APPROCHES PSYCHOPATHOLOGIQUE, EDUCATIVE ET JUDICIAIRE**

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales

Universités concernées :

Universités de Bordeaux, Poitiers et Limoges.

1/ Objectifs de la formation :

- Actualiser les connaissances théoriques et cliniques sur les aspects psychologiques, psychosociaux, psychopathologiques et juridiques nécessaires à la compréhension des adolescents difficiles et de leur contexte familial, social et institutionnel.
- Améliorer les compétences pour intervenir auprès d'adolescents « difficiles ».
- Participer activement à des séances de groupes d'échanges de pratiques.

2/ Responsables :

Professeur Cédric GALERA

Professeur Manuel BOUVARD

Hôpital Charles Perrens

Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent

121, rue de la Béchade

33076 Bordeaux Cedex

E-mail : slafenetre@ch-perrens.fr

Pour inscription :

Secrétariat de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

DIR PJJ Sud-Ouest : 05 56 79 14 49

E-mail : diu.dirpjj-sud-ouest@justice.fr

3/ Organisation générale de la formation :

3-1 Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil est de **10** étudiants au minimum et **25** au maximum (**pour l'Université de Bordeaux**), 20 au minimum et 50 au maximum pour les autres universités.

3-2 Durée de la formation et périodicité :

La formation dure **1 an** et a lieu tous les ans.

3-3 Enseignement théorique :

L'enseignement se fait en présentiel.

Le volume horaire global de la formation est de **112 heures**.

Les cours ont lieu à Bordeaux, Poitiers et Limoges et débutent en janvier de l'année universitaire.

3-4 Stages :

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

4/ Conditions d'inscription :

Titres requis ou niveau :

En formation continue :

- Les titulaires d'une maîtrise (notamment en psychologie),
- Les titulaires du diplôme d'éducateurs, de directeurs, de professeurs techniques, d'assistants des services sociaux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- Les titulaires d'une diplôme d'infirmier, de puéricultrice, de sage-femme, d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, de kinésithérapeute, d'ergothérapeute, de psychomotricien, d'orthophoniste ou tout diplôme équivalent (sur examen de la commission pédagogique).

En formation permanente :

- Les médecins inscrits au Conseil de l'Ordre,
- Les psychologues.

En formation initiale :

- Les internes des hôpitaux – D.E.S., étudiants étrangers titulaires d'un diplôme équivalent.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5/ Coût de la formation :

En formation initiale : **600€ /an**

En formation continue :

- Reprise d'études non financées : **1200€ /an**
- Reprise d'études financées : **1200€ /an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6/ Contrôle des connaissances et conditions de validation :

6-1 Nombre de session :

Il est organisé 2 sessions d'examen par an.

6-2 Nature des épreuves :

La présence aux cours est obligatoire.

L'examen consiste en une épreuve orale avec soutenance de mémoire.

6-3 Validation :

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale.

6-4 Dispositions prévues en cas d'échec :

Le redoublement est autorisé.

7/ Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- par voie postale après une demande écrite
- en main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : Conseil UFR Sciences Médicales du 08/06/2015

Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 11/07/2016

Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

Conseil UFR Sciences Médicales du 09/10/2017

Conseil du Collège Sciences de la santé du 26/10/2017

Suspendu pour une durée indéterminée à compter de l'année universitaire 2022-2023 :

Conseil UFR Sciences Médicales du 10/10/2022

Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/11/2022

Modification du tarif formation initiale (harmonisation) :

Conseil UFR Sciences Médicales du 13/03/2023

Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023

(Version 5)

PROGRAMME

Parcours des Adolescents Difficiles

Approches Psychopathologiques, Éducatives,
Sociologiques et Judiciaires

1^{ère} Session – Université de Limoges, octobre
Les adolescents difficiles, et avant ?

2^{ème} Session – Université de Poitiers, novembre
Eclairages psychopathologies de l'adolescence difficile

3^{ème} Session – Université de Bordeaux, décembre
L'adolescent difficile dans sa famille

4^{ème} Session – Université de Limoges, janvier
L'adolescent difficile au risque de l'école

5^{ème} Session – Université de Poitiers, février
La société face aux adolescents difficiles

6^{ème} Session – Université de Bordeaux, mars
Les adolescents difficiles face à la Loi

7^{ème} Session – Université de Limoges, avril
Les adolescents difficiles à l'épreuve des soins

8^{ème} Session – Université de Poitiers, mai
Les adolescents difficiles, et après ?

9^{ème} Session – Université de Bordeaux, juin
Soutenance des mémoires